

PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

SÉANCE SPÉCIALE DU 19 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mercredi le 19 juin 2025, à compter de 13 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

| | |
|-----------------|---------|
| Linda McDuff | siège 1 |
| Vacant | siège 3 |
| Richard Dubé | siège 5 |
| Patrick Sweezey | siège 6 |
| Absent : | |
| Bernard Roy | siège 2 |
| Maryse Dubé | siège 4 |

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 13 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 25-06-62

Il est proposé par le conseiller Richard Dudé,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

D'accepter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance par le Maire;

- 2.** Acceptation de l'ordre du jour;
- 3.** Adoption des plans et devis de la firme Bruser relativement aux travaux de réparation du système d'eau potable
- 4.** Autorisation de procéder à l'appel d'offres ;
- 5.** Vote par correspondance ;
- 6.** Débroussaillage
- 7.** Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour ;
- 8.** Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DES PLANS ET DEVIS DE LA FIRME BRUSER
RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉPARATION DU SYSTÈME
D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la municipalité d'East Hereford a reçu les plans et devis préparés par la firme Bruser relativement aux travaux de réparation du système d'eau potable;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés aux membres du conseil lors de l'assemblée spéciale tenue le 19 juin 2025;

Résolution 25-06-63

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

D'adopter les plans et devis tels que présentés par la firme Bruser pour les travaux de réparation du système d'eau potable de la municipalité d'East Hereford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. AUTORISATION DE PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE les plans et devis pour les travaux de réparation du système d'eau potable ont été adoptés par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un appel d'offres public conformément à la Loi sur les cités et villes;

Résolution 25-06-64

Il est proposé par le conseiller Richard Dudé,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réparation du système d'eau potable, selon les plans et devis préparés par la firme Bruser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui permet à une municipalité de refuser le vote par correspondance sur son territoire par résolution du conseil ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford n'a pas tenu d'élection municipale depuis plusieurs années, tous les postes ayant été pourvus par acclamation ;

ATTENDU QUE que le conseil municipal juge que le contexte local ne justifie pas la mise en place du vote par correspondance et souhaite maintenir des modalités électorales simples et adaptées à la réalité municipale ;

Résolution 25-06-65

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,

appuyé par le conseiller Richard Dudé,

QUE la Municipalité d'East Hereford n'offre pas le vote par correspondance lors des élections municipales générales ou partielles, sauf si une obligation légale impose le contraire ;

QUE la présente résolution soit transmise au président d'élection pour qu'il en tienne compte dans la planification de tout futur scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. DÉBROUSSAILLAGE

L'employé demande au conseil s'il a un budget cet année pour le débroussaillage qu'il donne à contrat au 2 ans. Le conseil confirme le budget et de procéder aux travaux

7. CLASSEUR

La directrice générale à fait l'achat d'un classeur pour l'employé de la voirie au montant de 300\$ mais le classeur ne convient pas au besoin de l'employé.

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'East Hereford à fait la constatation que le classeur n'était pas convenable ;

Résolution 25-06-66

Il est proposé par le conseiller Richard Dudé,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

DE mandater la directrice générale à faire l'achat d'un classeur pour l'employé de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question

9. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 14h.

Benoit Lavoie, maire

Sanny Tanguay,
directrice générale et
greffière-trésorière